



Département de Saône-et-Loire
Arrondissement d'Autun
Canton de Saint-Vallier

**SEANCE DU
2 AVRIL 2024**

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 22

Convocation : 19/03/2024

**EXTRAIT du Registre des Délibérations
de la Commune de SAINT-VALLIER**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur PHILIBERT Alain, Maire.

Étaient présents : PHILIBERT Alain, DUMONT Christophe, GOSSE Danielle, MICHEL Pierre-Philippe, MATRAT Catherine, GERARD Florence, LUSSIAUD Françoise, LODDO Monique, WOZNIAC Edmond, BERGER Guy, DI GIORGIO Anita, BERTHIER Sylvie, IFIRES Carole, HUMBERT Frédérique, MEUNIER Alexandra, ULICZNY Irène, DIVERT Pierre, SWIATEK David, BEAUDOT Denis.

Excusés : LECOEUR Jean-Paul, MEUNIER Daniel, LECLERC Anita, CHAPON Norbert ayant donné pouvoir à BERGER Guy, LARONDE Jean-Claude, BILEK Katia ayant donné pouvoir à DUMONT Christophe, LONAK Sandrine ayant donné pouvoir à BEAUDOT Denis, FRENICHE Rafaël.

Absents : WITKOWSKI Mathilde, VERMOREL Claude.

Secrétaire de séance : MICHEL Pierre-Philippe.

Délibération n° DCM 2024-091 :

Subventions de fonctionnement au profit de l'association « C2AC » – Année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2311-7, précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Considérant les crédits votés au budget, chapitre 65,

Considérant que Mme LECLERC et Mrs LECOEUR et MEUNIER, membres de l'association ci-dessous citée, ayant quitté la salle temporairement,

Considérant que Monsieur LARONDE, conseiller municipal excusé, est membre de cette association, son pouvoir n'est pas pris en compte,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité,

DECIDE D'ALLOUER à l'association « Cercle Associatif d'Animation et de Culture » (C2AC), une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 200 euros, au titre de l'année 2024.

Le Secrétaire
Pierre-Philippe MICHEL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Alain PHILIBERT



Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le

ID : 071-217104868-20240502-DCM2024_091_1-DE

